

# Calvin et la langue française

Exposé prononcé par Mme la professeure Marjolaine Chevallier à Strasbourg

## Introduction

En cette année Calvin, vous avez certainement déjà entendu bien des choses sur le réformateur picard ...

Il n'est pas inutile en tout cas de repreciser qu'il est tout à la fois un humaniste et un spirituel, qu'il a énormément écrit, quoiqu'il soit mort jeune, rongé par plusieurs maladies graves qui ont rendu douloureuse la fin de sa vie. On le devine à son profil émacié

Calvin est souvent caricaturé, en raison de cette maigreur, en un intellectuel dur, raide, un dogmatique ou un savant ascétique, mais sans cœur. Un réformateur qui effraie et si différent du bon vivant Luther ! Clichés ! il est plus complexe, plus aimable ou au moins sympathique...

Cette conférence insistera sur la question de la langue, elle ne doit pourtant pas taire la diversité de l'homme.

Certes, Calvin est un savant humaniste, au sens du mot à la Renaissance, connaissance des langues anciennes, qualité oratoire d'une langue brillante, importance de l'expression claire d'une pensée rationnelle. Oui. Mais Calvin est aussi un chrétien qui redécouvre comment Dieu se révèle dans l'Écriture. Un croyant qui vit sa foi et qui exprime sa relation à Dieu, Un homme qui prie et qui a souvent des expressions mystiques, selon un auteur actuel (Carl Keller)<sup>1</sup>. Il ne faut pas, dans le souci de montrer la diversité de ses intérêts et des disciplines où il a ouvert des voies, n'aborder qu'une seule piste et en arriver à oublier l'essentiel de son œuvre qui est d'ordre spirituel.

Après une première partie sur les diverses formations qui ont fait de Calvin le réformateur qu'il est, je voudrais, dans une seconde partie seulement, insister sur la langue qu'il contribue à fonder et utiliser quelques textes clés et tâcher de vous en faire goûter la saveur.

## I. La formation

Comme on le sait, la Renaissance est le moment d'un paradoxe : tout à la fois, un renouveau, une sorte d'éveil dans une clarté nouvelle, comme le mot *renaissance* le sous entend, et aussi un retour aux modèles, aux textes de l'antiquité, à des critères anciens. Le slogan était : retour aux sources, *ad fontes*.

Au même siècle, le double mouvement est tout à fait sensible dans la Réforme protestante que provoque Luther, par sa protestation contre des affirmations et pratiques inadmissibles dans l'Église romaine de son temps, son Église. Dans la réforme religieuse qui explose précisément au sein de ce contexte de la Renaissance, on discerne les deux choses à la fois. Tout d'abord un élan joyeux, un mouvement de nouveauté, tourné vers l'avenir, parce qu'il s'agit de rejeter les erreurs, les

---

<sup>1</sup> Carl -A. Keller, *Calvin mystique. Au cœur de la pensée du Réformateur*, Genève, Labor et fides (Petite bibl. de spiritualité), 2001. Il s'oppose sur ce point particulièrement au spécialiste de Calvin que fut François Wendel (*Calvin. Source et évolution de sa pensée religieuse*, Genève, Labor et Fides, 1985 ; *Calvin et l'humanisme*, Paris, Puf, 1976).

superstitions, dans lesquelles l'Eglise s'est enlue : *Post tenebras, lux*. Et, en même temps, on constate un mouvement de retour aux sources de l'Ecriture, seule autorité de référence, pour ce qu'il faut croire (le dogme) comme pour ce qu'il faut être et faire (la pratique de la foi). Le retour aux textes de l'Ecriture permet de mesurer combien l'institution ecclésiale d'alors s'en est écartée.

Or cette démarche *ad fontes* implique non seulement le latin, mais surtout les deux langues anciennes dans lesquelles la Bible a d'abord été écrite : l'hébreu et le grec. Un humaniste, au sens du 16<sup>e</sup> s., c'est d'abord un expert en langues anciennes, un linguiste doté des moyens pour comprendre les *humanités*, pour s'exprimer dans une langue ancienne classique, en oubliant le bas latin qu'on parle dans l'Eglise.

Ce n'est pas la Réforme qui a engendré des humanistes, pensons à Erasme, à Thomas More, à Guillaume Budé, savants typiques de la Renaissance, mais les uns et les autres ont refusé d'adopter la Réforme. De leur côté, les réformateurs ont tous eu une formation d'humanistes : le Docteur en Théologie Martin Luther (qui le premier traduira la Bible en allemand, à partir des textes originaux), plus encore son ami Philippe Mélanchthon, le grammairien. Humaniste aussi, le Suisse, Huldreich Zwingli de Zurich, comme de son côté l'ancien dominicain Martin Bucer à Strasbourg et tant d'autres ...

Jean Calvin fait partie de la seconde génération de la Réforme et il ne s'y engage qu'à vingt ans passés à la fin de ses études (« conversion » de 1532 à 1534). Sa formation à Paris est celle des meilleures études littéraires du cycle des Arts, à parcourir avant les années de théologie, dans le projet initial - selon la volonté paternelle - de devenir prêtre. Au collège de la Marche où débute sa formation, il a le privilège d'être initié au latin par un excellent pédagogue : Mathurin Cordier qui s'intéresse aussi à la bonne expression en français (auquel Calvin fera appel avec gratitude, des décennies plus tard, pour enseigner et pour être recteur du collège de Genève).

Le milieu du collège Montaigu, où l'adolescent Calvin passera ensuite environ quatre ans (1523-27), est austère et même ascétique, très exigeant et clos. A Paris, Calvin a cependant quelques relations extérieures, il fréquente son parent Pierre Olivier, dit Olivétan, celui qui réalisera, une dizaine d'années plus tard, non pas la première traduction de la Bible en français (cela venait d'être réalisé par Lefèvre d'Etaples à partir du latin, 1530) mais la première directement destinée aux protestants (1535, à partir du grec et de l'hébreu) à la demande des Vaudois, traduction pour laquelle Calvin rédigera une préface.

Pour obéir à son père, qui est alors en froid avec les autorités de l'église de Noyon, le jeune homme change d'orientation. Il part faire du droit auprès du juriste, Pierre de l'Etoile, à Orléans. Il y fait la connaissance et se lie à Melchior Wolmar, un bon helléniste allemand (qui adhérera à la Réforme plus tard) qui l'initie au grec. Dans la préface à l'un de ses commentaires d'épîtres Calvin lui rend hommage. Il évoque *la souvenance de ce premier temps, quand, étant envoyé par mon père pour apprendre le droit civil, je conjoignis, vous ayant pour conducteur et maître, avec l'étude des lois, les lettres grecques ; lesquelles lors vous enseigniez en grande louange*. Il résume : *j'ai appris sous vous les commencements*.

Les avis divergent quant à l'influence soit du cousin Olivétan soit de Wolmar pour conduire notre brillant étudiant vers le tournant qui le fera opter pour la Réforme. En tout cas ce que les maîtres juristes confirment en lui à Orléans, puis à

Bourges<sup>2</sup>, c'est le souci de construire sa pensée, de raisonner de manière claire pour emporter l'adhésion : d'où ce style d'une brillante logique, celui d'une plaidoirie d'avocat. C'est ce qu'on retrouvera dans l'épître au roi François Ier, par laquelle le jeune théologien lui dédicacera son *Institution de la religion chrétienne* (1535-36). On y reviendra.

Après la mort de son père, Calvin retournera compléter ses études à Paris et suivra encore des cours auprès des lecteurs (professeurs) du nouveau Collège royal (notre Collège de France). Il y suit pour l'hébreu les cours des savants professeurs Danes et Vatable.

C'est pour favoriser l'humanisme que, à l'instigation de Guillaume Budé, François Ier vient de créer (1530) ce Collège des lecteurs royaux (qui n'a pas encore de locaux particuliers : les cours sont donnés dans divers collèges). Mais, notons-le, une telle libre recherche en hébreu et en grec a automatiquement un impact sur la traduction, la compréhension ou les interprétations de l'Écriture Sainte. Cela risque de toucher au dogme et c'est alors fort mal vu par les autorités religieuses de ce qu'il est convenu d'appeler la Sorbonne. Calvin, qui à cette époque travaille sur une œuvre latine (le *De Clementia* du philosophe romain Sénèque<sup>3</sup>), s'imprègne d'un humanisme selon Erasme et Lefèvre d'Étaples, dont l'influence est grande dans ces milieux.

A la différence de la plupart des autres réformateurs, Calvin n'a jamais été prêtre ni moine. Sa formation est diverse, riche, mais il n'a même pas abordé les études de théologie. Comment ce laïc va-t-il devenir l'un des meilleurs théologiens de son temps ? Grâce à sa bonne connaissance des langues, il a énormément travaillé le texte biblique lui-même. Et puis il a beaucoup lu et retenu... Outre les grands textes de l'antiquité païenne, il a travaillé ceux des pères de l'Église, en particulier St Jean Chrysostome, avec une prédilection marquée pour saint Augustin. Il le cite très souvent et le connaît très bien. Calvin a étudié les travaux contemporains sur la rhétorique. Quand il s'ouvre aux idées de la Réforme, il lit tout ce que Luther et de nombreux autres réformateurs ont écrit. Finalement, sa culture théologique est approfondie. Mémoire, esprit de synthèse, mais aussi verve polémique, vivacité permettront à Calvin d'exprimer une pensée incisive et souvent originale.

## II. Calvin linguiste, est-il le fondateur de la langue française ?

Il m'a semblé nécessaire de montrer comment Calvin est devenu un humaniste de son temps, quelle formation l'y a conduit. Abandonner le latin, souvent abâtardi, qui s'utilise dans le langage courant de l'Église, pour retrouver le beau style du latin classique, à la Cicéron, c'est l'effort des humanistes. Mais certains trouvent ce style un peu verbeux et il est évident que la formulation plus concise et percutante du juriste Alciat a beaucoup impressionné notre jeune linguiste. Calvin va toujours rechercher non seulement la clarté de la langue, mais la concision dans l'expression et la construction logique de l'argumentation. Son latin est donc une langue très travaillée, du reste il ne cache pas qu'il a des modèles.

Peu après sa conversion à la Réforme, attestée à l'automne 1534, il doit fuir Paris. C'est réfugié à Bâle, qu'il met au point en latin sous sa première forme, le pavé

---

<sup>2</sup> A Bourges, l'étudiant suit les cours d'un juriste italien célèbre, **Alciat**, très critique à l'égard de son collègue, de l'Etoile. Calvin, resté fidèle à ce dernier, constate les tensions entre tradition et modernité dans le domaine juridique.

<sup>3</sup> La première œuvre publiée de Calvin est un commentaire en latin du *De Clementia* du stoïcien Sénèque. Il n'y manifeste pas encore son intérêt pour la Réforme. Il se permet, alors qu'il s'agit d'une œuvre de débutant, d'affronter Erasme lui-même.

qu'est son *Institution de la Religion Chrétienne*<sup>4</sup> : il s'agit d'une sorte de catéchisme supérieur, une somme résumant l'essentiel des idées de la Réforme. Une nouvelle édition latine, remaniée et bien plus développée, en sera publiée dès 1539, pendant le temps où Calvin est à Strasbourg<sup>5</sup>. Or il décide de traduire lui même en français cet ouvrage qui sera l'œuvre de sa vie : elle connaîtra plusieurs éditions, chaque fois augmentées, chaque nouvelle édition latine étant suivie de la publication de sa traduction, cela pendant vingt ans, jusqu'en 1559-1560.

Pour nous, la date fort importante est celle de la première édition française : 1541.

Notre jeune auteur de trente ans s'enhardit à exprimer en français des idées qui jusqu'alors n'ont jamais été écrites qu'en latin, et dans une traduction d'autant plus libre et élégante qu'il pénètre le génie de la langue moderne en train d'éclorre. Calvin, spécialement dans cette œuvre, en est certainement l'un des créateurs.

On pourrait évoquer des auteurs contemporains, précurseurs eux aussi, dans notre langue : Rabelais dans son domaine, à travers la critique sociale de ses essais ou romans pantagruéliques. Et puis dans le domaine de la poésie : Marguerite de Navarre et son protégé Clément Marot. Comme chez tous les intellectuels de leur temps, les écrits de l'un comme des deux autres sont tout tissés d'une bonne dose de théologie. Marguerite exprime dans ses longs poèmes son adhésion à plusieurs principes clés de la théologie de la Réforme, transmis par Briçonnet (de Meaux) et Lefèvre d'Étaples, mais elle en use avec liberté. Rabelais en fait autant. Ni l'un ni l'autre n'optera pour la Réforme, ils seront pourtant l'un et l'autre l'objet de condamnations de la Sorbonne (d'ailleurs la même année 1533 !). Quant à Marot, pour permettre de chanter les Psaumes en français, il a commencé sa traduction en vers de ces hymnes bibliques (chantés en latin de siècles en siècles, surtout dans les couvents). Marot, protégé, encouragé par Marguerite, la sœur du roi, mais dans la peur d'une condamnation, oscille entre la foi traditionnelle et la nouvelle. Finalement, pour sauver sa peau, il abjurera une ou deux fois et devra s'exiler.

Certes, les poètes Marguerite de Navarre et son ami Clément Marot ont marqué une transition entre la poésie médiévale et celle de la Pléiade ; certes Rabelais (de la même génération que Luther) comme Calvin sont aux origines de l'apparition de la langue française (sans oublier Montaigne, quoique lui soit de la génération suivante). Mais de quel droit revendiquer pour Calvin l'éminent honneur d'en être le fondateur ? Est-ce attitude de parti pris ? Partagée de préférence par quelques calvinistes ?

Non ! tout le monde en convient, et depuis longtemps.

Les spécialistes n'en doutent plus. Ils retrouvent et citent les critiques qui les premiers ont su le discerner. Ainsi, en 1982, le Britannique devenu presque Genevois, Francis Higman, qui a beaucoup travaillé cette question de la langue et de la traduction du latin au français, chez Calvin, écrit : « Tout le monde est d'accord pour

---

<sup>4</sup> *Christianae religionis Institutio... Joanne Calvino noviodunensi autore*, Basileae, 1536.

<sup>5</sup> Même titre en 1539, en ajoutant les mots '*nunc vere demum suo titulo repondens, autore Cavino*, publié chez W. Rihel à Strasbourg. Le titre de sa traduction en français est différent : *Institution de la religion chrestienne : en laquelle est comprinse une somme de piété, et quasi tout ce qui est nécessaire à congnoistre en la doctrine de salut. Composée en latin par Jean Calvin et translattée en françois par luy mesme* (indication qui ne sera pas répétée dans les éditions ultérieures), avec la préface adressée au Tres chrestion Roy de France, François premier de ce nom, par laquelle ce present liore luy est offert pour confession de Foy. Habac. I. « *Jusques à quand, Seigneur ?* » Cet ouvrage (exemplaires rares) est imprimé à Genève, Jehan Girard, 822 pages en petit in octavo. Compact, il est facile à cacher. L'ouvrage sera condamné au feu par la Faculté de Paris dès 1542, en 1544 etc.

attribuer à l'Institution chrétienne de 1541 la qualité de premier monument de l'éloquence française<sup>6</sup> ». Qui est ce « tout le monde » ?

Trois quart de siècle plus tôt, dès 1909, Jacques Pannier (qui fut un très fidèle calvinologue, depuis ses études de théologie (fin 19<sup>e</sup> s.) et tout au long de son enseignement), avait publié un mince ouvrage intitulé : *Calvin écrivain. Sa place et son rôle dans l'Histoire de la Langue et de la littérature française*<sup>7</sup>. Pour sa part, après avoir cité les louanges des contemporains et amis de Calvin, il fait une recherche historique des jugements sur sa langue, en s'attachant surtout, par souci d'objectivité, aux critiques qui n'étaient pas protestants. Il découvre d'abord un vieil érudit, un certain Lacroix, qui se fait appeler le *Bibliophile Jacob* qui, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, écrit en rééditant quelques textes du réformateur<sup>8</sup> :

« *Le style de Calvin est un des plus grands styles de XVI<sup>e</sup> siècle : simple, correct, élégant, clair, ingénieux, animé, varié de formes et de ton. Il a commencé à fixer la langue française pour la prose, comme celui de Clément Marot l'avait fait pour les vers. Ce style est moins savant, moins travaillé, moins ouvragé, pour ainsi dire, que le style de Rabelais ; mais il est plus prompt, plus souple et plus habile à exprimer toutes les nuances de la pensée et du sentiment (...) Il est moins capricieux, moins coloré et moins attachant que celui de Montaigne, mais il est plus concis, plus grave et plus français* ».

Le même Jacques Pannier a retrouvé en quelque sorte l'attestation de l'acte de naissance de la langue française dite de pensée. Il affirme que c'est Gustave Lanson qui a reconnu la qualité de 'monument fondateur' à l'Institution de Calvin (notons qu'il emploie le même mot, de *monument*, repris certainement à dessein par Higman). En 1894, dans un article de la *Revue Historique*, le célèbre professeur de littérature et critique littéraire G. Lanson écrivait, en effet, ceci :

« *Le texte français de l'Institution est, avec le livre de Rabelais, le plus grand monument de notre prose dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, et l'on peut dire qu'il faut descendre jusqu'à Pascal et Bossuet pour retrouver une aussi haute et sérieuse éloquence appliquée aux matières de philosophie morale et religieuse. Si l'on songe de combien de facéties et de trivialités la pensée de Rabelais s'enveloppe, Calvin nous apparaîtra comme le premier et le seul qui ait su rendre des idées graves dans une forme grave, sans une défaillance d'esprit ni de plume. Il est celui aussi qui donna le coup mortel à la théologie scolastique en inaugurant une théologie nouvelle par l'esprit et la méthode autant que par le style, je veux dire une théologie rationnelle et psychologique. A ce titre, François de Sales, Pascal, Bossuet, Bourdaloue, pour ne pas en nommer d'autres, procèdent de lui*<sup>9</sup> ».

On peut ouvrir une parenthèse sur le plaisir qu'auraient eu chacun de ces grands catholiques à se découvrir un prédécesseur pareil ! On peut aussi contester de notre point de vue l'expression de Lanson d'une théologie « *rationnelle et psychologique* » pour caractériser celle de Calvin. De nos jours, on emploie de préférence l'expression de *prose de pensée*. Il s'agit non seulement de raisonner, mais d'explicitier des idées théologiques et même de les défendre dans un français bien adapté à cette pensée. Et, je le répète, pour ce qui concerne la traduction de son

<sup>6</sup> Francis M. Higman, « De Calvin à Pascal. La création de la langue classique », revue *Réformes, Humanisme et Renaissance* 1982 (année 82, vol 15-2, p. 5 à 18).

Il donne en note la référence à un court article de J. Plattard, « L'Institution chrétienne de Calvin, Premier monument de l'éloquence française », *Revue des Cours et Conférences*, 37<sup>e</sup> année, 1935, p. 495-507.

<sup>7</sup> Paris, 1909. Nous avons consulté un exemplaire de la 2<sup>e</sup> édition, Fischbacher, 1930.

<sup>8</sup> *Ceuvres françaises recueillies pour la première fois de J. Calvin*, Paris, Gosselin, 1842.

<sup>9</sup> Dans le fascicule de Jacques Pannier, c'est à la p. 32. Il donne la référence de G. Lanson : *Revue Historique*, janvier 1894, p. 60-76 « L'Institution chrétienne de Calvin, examen de l'authenticité de la traduction française ».

*Institution* par Calvin lui-même, dans un français tout neuf, émouvant, que nous admirons encore<sup>10</sup>...

Voici comment le critique littéraire Ferdinand Brunetière s'exprime, à son tour, en 1900 : « Calvin est maître de son style. Il sait toujours ce qu'il veut dire et il le dit toujours. Autant ou plus que d'un écrivain, sa manière est d'un homme d'action.(...) *L'Institution* est à tous ces titres un des grands livres de la prose française et le premier en date dont on puisse dire que les proportions, l'ordonnance, l'architecture, ont vraiment quelque chose de monumental.<sup>11</sup>(...)

Il s'agit, il faut y insister, d'un exceptionnel tournant culturel. Certes, dire en français ce qui jusque là ne se disait qu'en latin, c'est commencer à perdre une langue européenne internationale séculaire, jusqu'ici obligée pour l'échange théologique entre lettrés. Mais c'est aussi permettre une vulgarisation radicale de la pensée. Il n'est plus besoin d'être clerc ou moine - donc latiniste - pour entrer dans la réflexion théologique. Au moment où les traductions en langues vernaculaires de l'Écriture se répandent et deviennent accessibles<sup>12</sup>, voilà que les principes même de la théologie de la Réformation sont divulgués auprès d'un relativement vaste public non spécialiste. Non seulement, grâce au nouveau mode de communication qu'est l'imprimerie, il y a une vraie rapidité de diffusion ainsi qu'une relative abondance d'exemplaires, mais le nombre des lisants vient d'augmenter, comme le note Pierre Chaunu<sup>13</sup>. A quoi s'ajoute une curiosité générale pour ces questions. Calvin n'hésite pas à dire au roi François Premier en parlant de « nos François » « j'en vois plusieurs avoir faim et soif de Jésus-Christ ». Or toute cette diffusion cherche évidemment à répondre à ces besoins spirituels...

Brunetière complétait le propos que nous avons cité plus haut en affirmant : « En 1541, *L'Institution* est, par sa date, le premier de nos livres que l'on puisse appeler classique. Elle l'est également par la sévérité de la composition (...) par la gravité soutenue d'un style (...) Elle l'est enfin pour cette 'libéralité' si je puis dire, toute nouvelle alors, avec laquelle Calvin y a mis à notre portée les matières qui ne s'agitaient jusqu'alors que dans les écoles de théologiens. Elle ne l'est pas moins pour le retentissement que la prose française en a reçu dans le monde. (...) Lui aussi ajoute : « Je ne sais, sans Calvin, si Pascal peut-être, et Bossuet certainement, seraient tout ce qu'ils sont ; ou plutôt, je ne le crois pas. »<sup>14</sup>

On comprend que cette diffusion d'idées hors des cercles des théologiens ait provoqué une certaine panique dans le milieu des autorités chargées de surveiller la bonne, la seule vraie doctrine. Interdire les livres, les condamner, les brûler sur la place publique, même « devant Notre Dame et au son de la grosse cloche », ne suffit plus. Il faut chercher des réponses nouvelles contre la diffusion de cette peste. En 1538, sous la plume du dominicain Pierre Doré, on peut entendre sonner l'alarme (noter au passage les expressions *antidote* et *contre-poison*) : « Me semble bon et convenable donner en françois quelques bons livres, comme antidote contre les pestifères enseignements qu'on peut prendre ès méchants livres, qui, en divers lieux, se impriment en

---

<sup>10</sup> Voir les travaux et analyses d'Olivier Millet, qui est actuellement le spécialiste de ces questions. Nous avons utilisé son énorme ouvrage *Calvin et la dynamique de la parole. Etude de rhétorique réformée*, Paris, Honoré Champion, 1992.

<sup>11</sup> Dans un article de la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1900, cité par Jacques Pannier, op. cit. *supra*, note 7

<sup>12</sup> En France, malgré les interdits officiels de l'Église, concernant les nouvelles traductions de Lefèvre d'Étaples, puis d'Olivétan.

<sup>13</sup> Pierre Chaunu, *Le temps des Réformse.Histoire religieuse et système de civilisation. La crise de la chrétienté. L'éclatement (1250-1550)*, Paris, Fayard, 1975, p. 11, 83 s. et *passim*.

<sup>14</sup> Cité par Jacques Pannier, *Calvin écrivain*, p. 28.

*langue vulgaire, qui est chose très pernicieuse et qui fort endomeige la République Chrétienne, à quoi ne puis remédier (comme le désirerois) qu'en donnant le contre-poison. C'est-à-dire livre utile au simple peuple, lequel ne discorde à notre foi qu'il faut suivre... »<sup>15</sup>.*

Donc passer du latin au français... Il est inutile de dire<sup>16</sup> qu'il ne s'agit pas d'une solution de paresse ou de facilité de la part de notre humaniste. Lui qui écrit très spontanément en latin non seulement des traités, mais aussi des lettres privées à ses amis proches et qui se liera intimement avec Bucer ou Mélanchthon, qui ne sont pas francophones, alors que lui-même n'est pas germanophone. Le latin est donc leur langue d'échange, de pensée.

Oui ! exprimer en français des idées théologiques contestées et condamnées, c'est nouveau, mais bien entendu, il faut continuer en latin, simultanément, parfois parallèlement, et Calvin ne s'en prive pas. Pensons par exemple au *Traité de la Sainte Cène*, à celui des *Scandales*.

Nous allons spécialement nous attacher aux premiers textes écrits en français par Calvin pour une large diffusion : la *préface* à la traduction du Nouveau Testament d'Olivétan, ainsi que celle de *l'Institution* de 1541, *l'Épître dédicatoire* au roi François Premier, puis quelques extraits du *Traité des reliques*. Ce ne seront que des aperçus.

### III. Le français de Calvin.

Dans une dernière partie, il s'agit de comprendre un peu comment Calvin s'y prend. Il n'a guère de modèle ; il innove. Or les humanistes ont toujours un grand auteur antique à imiter. En l'occurrence, c'est lui qui va servir de modèle, en particulier à ses amis francophones de la Réforme en Suisse : Pierre Viret et Guillaume Farel qui auront plus de peine que lui à s'exprimer théologiquement en français, sans parler de ses adversaires. Et peu à peu, en une ou deux décennies, tous s'y mettront.

Francis Higman nous aide à apercevoir les difficultés à surmonter ; il écrit : « *c'est dans la structure de la phrase que réside la capacité d'une langue à produire un raisonnement suivi et cohérent* ». Or la phrase latine est chargée et peut permettre de mener de front plusieurs arguments. Comme le français n'a plus de déclinaisons la place des mots pour savoir s'il s'agit du groupe sujet par ex. ou de tel ou tel compléments est capital. Higman donne quelques exemples où la traduction en imitant la phrase latine aboutit à un charabia lourd et incompréhensible. D'ailleurs une caractéristique de la phrase du français de la Renaissance est d'être *complexe, touffue*, dit-il, accompagnée de trop de relatives. Déjà en latin, Calvin - par souci de clarté et de concision - a tenté de couper davantage et de prévoir trois phrases plus courtes, au lieu d'une longue période trop pleine. A plus forte raison en passant au français, s'efforce-t-il de « présenter successivement les arguments » et de ne pas essayer vainement de les faire passer « de front ». Son principal souci est d'être clair, il va donc aller d'un point à un autre de manière « linéaire », insiste Higman. Calvin lui-même écrit (dans un texte contre les anabaptistes) : « *Je m'étudie à disposer par ordre ce que je dis, afin d'en donner plus claire et facile intelligence*<sup>17</sup> ». Donner intelligence à ceux même qui ne sont pas habitués. Quand il propose une définition, il explicite ensuite les éléments et n'hésite pas à annoncer trois paragraphes, à écrire 'premièrement' etc.

<sup>15</sup> Ce texte est cité par Fr.M. Higman, dans son article déjà mentionné *supra* note 6.

<sup>16</sup> Mais je le dis à cause de notre souffrance sur les thèmes latins du lycée !...

<sup>17</sup> Cité par Fr. Higman, article cité *supra*, n. 6.

Sans en faire la théorie, Calvin met en pratique la « *linéarité syntaxique* » ou encore une syntaxe linéaire de la phrase française, qui sera l'un des points de la méthode explicitée par Descartes un siècle plus tard (mais qui ne sera possible pour le philosophe du XVII<sup>e</sup> siècle que grâce à un travail progressif de tout ce temps). Il s'agit de « remplacer la phrase globale, pensée complète, par la phrase et la suite de phrases, linéaire, ordonnée, séquentielle ». Encore une fois, ce qu'il faut sans cesse rappeler, c'est que Calvin est à peu près pionnier en la matière autour des années 1540. C'est chez lui d'abord qu'on trouve ce souci, méthodique,

Avant de montrer quelques exemples, encore une série de remarques de forme. Calvin cherche à trouver le mot français qui sera le mieux adapté et parfois invente un nouveau vocable. Plusieurs chercheurs ont trouvé des exemples dans ce domaine. "Il délatinise progressivement la langue, remplaçant le terme savant, venu du latin, par un terme plus populaire, en s'écartant totalement de l'expression d'origine ou en inventant un mot français plus simple. Ainsi alacrité devient allégresse ; exercitation : exercice; securité : seureté ; testification : témoignage; incroyable : incroyable; mediocre : moyen ; simuler : faire semblant ; appellation : nom et titre ; corrélation : correspondance ; eslection : choix; loquacité : babil ; contumélie : moquerie ; cogitation : pensée ; sapience : sagesse ; inquisition : enquête ; obstestation : remonstration ; faire terreur : donner frayeur ; excogiter : inventer »<sup>18</sup>

Il ne décide pas de renoncer à toute rhétorique en passant du latin au français. Au contraire. Il veille en tout cas à varier les effets. Un certain nombre des procédés qu'il affectionne en latin vont s'y retrouver : notons d'abord l'usage des doublets : Employer deux mots différents pour dire la même chose de façon à souligner et à insister (!...) C'est assez fréquent. Par exemple, à propos de la connaissance de l'homme, voici des doublets caractéristiques : « *Nous n'avons nul salut, sinon de la miséricorde de Dieu, car tout homme est en soi perdu et ruiné* » ou encore, même thème : « *l'âme étant submergée en ce gouffre d'iniquité, non seulement est vicieuse, mais aussi vide de tout bien* »<sup>19</sup>, « *Dieu testifie (atteste ou témoigne de) son bon vouloir et dilection envers nous* »<sup>20</sup> ; il peut aussi s'agir d'un verbe : « *nous nous flattons et applaudissons* »<sup>21</sup> un exemple double : « *nous sommes attirés et enflambés à obéir sciemment et volontairement* »<sup>22</sup>.

Calvin aime aussi particulièrement l'antithèse et il la manie aussi bien en français qu'en latin, collectionnant parfois jeux de mots ou oxymores (cette forme de style où l'on provoque le rapprochement de concepts contradictoires, par exemple : *silence assourdissant, docte ignorance*. Calvin utilise lui-même cette expression. (Il y a sagesse à reconnaître ce que nous ne pouvons pas savoir de Dieu).

Je citerai ici, un texte assez connu de la *Préface au Nouveau Testament*, texte écrit directement en français par Calvin (en 1535) « *Tout ce qui se pourrait penser ou désirer de bien est trouvé en ce seul Jésus-Christ. Car il s'est humilié pour nous exalter, il s'est asservi pour nous affranchir, il s'est appauvri pour nous enrichir, il a été vendu pour nous racheter, captif pour nous délivrer, condamné pour nous absoudre, il a été fait malédiction pour notre bénédiction, oblation de péché pour notre justice, il a été défiguré pour nous figurer, il est mort pour notre vie, tellement que (de telle sorte que) par lui rudesse est adoucie, courroux apaisé, ténèbres éclaircies, injustice justifiée, faiblesse vertueuse (forte),*

<sup>18</sup> Krumenacker, Calvin au delà des légendes, Paris, Bayard, 2009, (p. 460 en note il précise que la plupart de ces exemples sont tirés de Y. Giraud, M-R Jung, *Littérature française*, 3, *La Renaissance*, I, 1480-1548, Paris, 1972, p. 267.)

<sup>19</sup> *Institution* de 1541, ch. 2, p. 136 et 137 (t. 1 de l'éd. Belles lettres de 1936)

<sup>20</sup> *Ibidem*, ch. 2, p. 180.

<sup>21</sup> *Ibidem*, ch. 1, p. 41.

<sup>22</sup> *Ibidem*, ch. 1, p. 67.



*déconfort consolé, péché empêché, mépris méprisé, crainte assurée, dette quittée, labeur allégé, tristesse réjouie, malheur bienheureux, difficulté facile, désordre ordonné, division unie, ignominie anoblie, rébellion assujettie, menace menacée, embûches débûchées, assauts assaillis, effort efforcé, combat combattu, guerre guerroyée, vengeance vengée, tourment tourmenté, damnation damnée, abîme abîmé, enfer enferré, mort morte, mortalité immortelle. Bref miséricorde a englouti toute misère et bonté toute malheureté »<sup>23</sup>. Il y a bien entendu un jeu, auquel l'auteur s'est pris, à l'opposé de la concision, une certaine jonglerie<sup>24</sup> ; mais il espère qu'à travers tant d'exemples, quelque chose de l'essentiel va passer pour ses lecteurs qu'il s'agit d'accrocher, de convaincre.*

En effet, quelques passages plus bas, le voilà qui recommence, mais cette fois en évoquant - non sans allusions à saint Paul - les situations difficiles que connaissent ses lecteurs, souvent en raison même de leur foi : « *Et sommes confortés en tribulation, joyeux en tristesse, glorieux en vitupère (blâme), abondants en pauvreté, chauffés en nudité, patients en maux, vivants en mort* »<sup>25</sup>.

L'argument capital de cette préface, c'est ceci : le Nouveau Testament, maintenant traduit et compréhensible à tous, nous présente le Sauveur, Jésus Christ de qui nous avons reçu tous les biens, il faut donc défendre notre droit à ce que tout chrétien puisse le posséder, le lire et s'en nourrir. En utilisant le sens courant du mot *testament*, Calvin écrit par exemple : « *Toutes ces choses nous sont annoncées, démontrées, écrites et signées en ce Testament par lequel Jésus-Christ nous fait ses héritiers au royaume de Dieu son Père et nous déclare son vouloir, comme un testateur à ses héritiers, pour être mis à exécution. Or nous sommes tous appelés à cet héritage, sans acception de personnes : mâle ou femelle, petit ou grand, serviteur ou seigneur, maître ou disciple, clerc ou laïc, Français ou Latin (lettré)* »<sup>26</sup> (...)

A peu près de la même époque est l'*Epître au roi*, dédicace de la première édition de l'*Institution*, il est vrai rédigée alors en latin<sup>27</sup>. Calvin explique comment son propos a évolué : ayant écrit d'abord une sorte de manuel, ouvert à tous, du contenu de la foi des évangéliques, il a décidé face aux persécutions que ces derniers subissent en France, et à la grande série de bûchers qui vient d'endeuiller le pays,<sup>28</sup> de présenter son livre au roi comme un témoignage et une plaidoirie pour l'éclairer : « *Mais voyant que la fureur d'aucuns iniques (il s'agit surtout des docteurs de Sorbonne) s'était tant élevée en ton Royaume qu'elle n'avait laissé lieu aucun à toute saine doctrine, il m'a semblé expédient de faire servir ce présent livre tant d'instruction à ceux que premièrement j'avais délibéré d'enseigner, que aussi de confession de foi envers toi* »<sup>29</sup>.

Calvin, l'avocat, se rend bien compte que sa plaidoirie argumentée, qui a près de trente pages est un peu longue (*Je doute que je n'aie été trop long*), mais il continue à plaider fermement : « *... Je n'ai pas prétendu présenter une défense, mais seulement adoucir ton cœur, pour donner audience à notre cause. Lequel ton cœur, combien qu'il (quoiqu'il) soit à présent détourné et aliéné de nous, j'ajoute même enflambé, toutefois j'espère que nous pourrons regagner sa grâce, s'il te plaît une fois, hors d'indignation et*

<sup>23</sup> *Préface au Nouveau Testament*, édité (forme orthographique modernisée) par Olivier Millet, dans *Ceuvres choisies*, folio, 1995, p. 45-46

<sup>24</sup> Olivier Millet note que le public de la première Renaissance aime les énumérations.

<sup>25</sup> *Ceuvres choisies*, p. 46.

<sup>26</sup> *Ibidem*, p. 40.

<sup>27</sup> Elle se termine par l'indication précise : Bâle, 23 août mil cinq cent trente-cinq. Traduite pour l'éd de 1541, elle l'avait peut-être été, au moins en partie, déjà avant.

<sup>28</sup> A la suite de la catastrophique provocation des Placards (contre la messe) de l'automne 1534, le roi est intervenu personnellement, les procès se sont multipliés.

<sup>29</sup> *Epître au Roy, à très haut, très puissant, et très illustre Prince, François, Roy de France très chrétien, son Prince et souverain Seigneur, Jean Calvin, paix et salut en Dieu*. 1<sup>o</sup> page.

*courroux, lire cette notre confession laquelle nous voulons être pour défense envers ta Majesté.*<sup>30</sup>

Il n'est pas possible de faire saisir par quelques exemples, les divers procédés dont use Calvin pour rendre sa prose vivante, mais il est clair que la vivacité, souvent favorisée par la dérision polémique joue un rôle important. Dans *le Traité des reliques*, un peu plus tardif, notre auteur s'en donne à cœur joie : Je prends l'exemple, non pas du total colossal des morceaux de la sainte Croix, « un bon grand bateau » ou de la franche gaudriole du lait de la Vierge, mais des reliques de la tunique de Jésus au moment de la crucifixion. « *De la robe qui était tissée de haut en bas sans couture, sur laquelle fut jeté le sort (tirée au sort), pour ce qu'elle semblait plus propre à émouvoir les simples à dévotion, il s'en est trouvé plusieurs. Car à Argenteuil près de Paris il y en a une et à Trier une autre. Et si la bulle de Saint Salvador en Espagne dit vrai, les chrétiens, par leur zèle inconsidéré, ont fait pis que ne firent les gendarmes incroyables. Car ceux-ci n'osèrent la déchirer en pièces, mais pour l'épargner, mirent le sort dessus, et les chrétiens l'ont dépecée pour l'adorer* »<sup>31</sup>. Voici la conclusion de ce petit traité dont la diffusion fut immense : « *Ainsi en est-il des reliques. Tout y est si brouillé et confus qu'on ne saurait adorer les os d'un martyr, qu'on ne soit en danger d'adorer les os de quelque brigand ou larron, ou bien d'un âne, ou d'un chien, ou d'un cheval. On ne saurait adorer un anneau de Notre-Dame, ou un sien peigne ou ceinture, qu'on ne soit en danger d'adorer les bagues de quelque paillard* »<sup>32</sup> Calvin ne craint pas d'être mordant ; ses adversaires l'apprendront.

## Conclusion

Dans un article récent de *La Vie*, un commentateur catholique<sup>33</sup> réfléchit sur notre année Calvin et s'étonne que nos commémorations manquent d'enthousiasme, s'intéressent souvent plus à ce qui montre un Calvin innovateur, à ce qui fait son actualité littéraire, socio-politique (ou financière) qu'au contenu de sa pensée théologique. Comme si, craignant sa rigueur, les protestants d'aujourd'hui (devenus laxistes) ne pouvaient pardonner à leur réformateur, ni ses avis sur la prédestination, ni surtout le bûcher de Servet. Comme si, par souci de tolérance, un procès de Calvin était encore en cours... J'ajoute : comme si - avec une grande ingratitude - ses « héritiers spirituels » (l'expression est du journaliste catholique) oubliaient ou au moins perdaient de vue l'essentiel, tout ce que son travail théologique et biblique leur a définitivement donné.

Certes, nous sommes fiers de l'apport de Calvin à la langue française et ainsi au patrimoine culturel commun. Mais, prenons bien garde : l'éloquence française, le talent de s'exprimer clairement, tout cela dont Calvin fut doté, ce ne sont évidemment pour lui que des moyens. C'est seulement l'instrument de transmission d'une vérité, alors que le but à rechercher, la fin, c'est que cette vérité s'offre, non seulement à nous, mais à tous, encore vivante. Il faut le rappeler si l'on veut rendre un juste hommage au réformateur.

Marjolaine Chevallier

---

<sup>30</sup> Dernière page de cette même dédicace.

<sup>31</sup> *Traité des reliques*, in *Œuvres choisies*, p. 208.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 249.

<sup>33</sup> *La Vie*, 2 avril 2009, « Pour ou contre Jean Calvin », Jean Séguier, qui s'est bien informé auprès de pasteurs.